

SYSTEME D'INFORMATION ET DE
COMMUNICATION ADMINISTRATIVES
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

CASE RESERVEE AU BUREAU CENTRAL DES RELATIONS AVEC LE CITOYEN

REFERENCE : Arrêté du Ministre de en date du
tel que modifié par l'arrêté en date.....
(JORT N° du)

Organisme : Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques : (Agence de promotion des investissements agricoles)

Domaine de la prestation : Le financement, l'encouragement et la promotion des investissements agricoles

Objet de la prestation : Attestation de commencement de réalisation d'un projet

CONDITIONS D'OBTENTION

- Le commencement de la réalisation d'un projet (investissement de la catégorie B ou C)

PIECES A FOURNIR

- Une demande sur un papier ordinaire au nom du directeur régional de l'agence

ETAPES DE LA PRESTATION	INTERVENANTS	DELAIS
- Dépôt de la demande	Le demandeur	-
- Etude de la demande et constat	La direction régionale de l'agence de promotion des investissements agricoles	3 jours
- Elaboration de l'attestation	La direction régionale de l'agence de promotion des investissements agricoles	
- Délivrance de l'attestation	La direction régionale de l'agence de promotion des investissements agricoles	1 jour

LIEU DE DEPOT DU DOSSIER

SERVICE : Le bureau d'ordre de la direction régionale de l'agence de promotion des investissements agricoles concernée

ADRESSE : Le siège de la direction régionale de l'agence de promotion des investissements agricoles concernée

LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION

SERVICE : Le bureau d'ordre de la direction régionale de l'agence de promotion des investissements agricoles concernée

ADRESSE : Le siège de la direction régionale de l'agence de promotion des investissements agricoles concernée

DELAJ D'OBTENTION DE LA PRESTATION

4 jours à partir de la date de dépôt de la demande

REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

- Loi n°93-120 du 27 Décembre 1993, portant promulgation du code d'incitations aux investissements (les articles 30 et 45)